

Incidations À L'INVESTISSEMENT

Exemptions de droits de douane sur des biens ou d'équipements durables

Les entreprises sont libres de mettre en œuvre leurs projets en important des usines, des machines et des équipements correspondants. Les articles détaxés et à droits préférentiels peuvent être dédouanés automatiquement et directement par l'intermédiaire de la Division des douanes du Ghana Revenue Authority (GRA).

Quotas d'immigration automatique en fonction du capital versé

Toutes les entreprises à capitaux ghanéens et les entreprises à participation étrangère cherchant à obtenir des quotas d'immigration pour le personnel expatrié (experts) pour leur entreprise doivent satisfaire aux exigences minimales de capital fixées à l'article 35 de la loi 865. La documentation suivante est requise pour la demande de quotas d'immigrants :

- Lettre de motivation adressée au PDG (lettre indiquant le nom de l'expatrié et sa position au sein de l'entreprise)
- CV ou curriculum vitae de l'expatrié
- Copie de la page des données biographiques de son passeport
- Copie du contrat de travail

Seuil de quota minimum (US \$)

1 personne	50 000 ≤ de capitaux libérés < 250 000
2 personnes	250 000 ≤ de capitaux libérés < 500 000
3 personnes	500 000 ≤ de capitaux libérés < 700 000
4 personnes	700 000 ≤ de capitaux libérés

Des incitations à l'investissement stratégique

En vertu de l'article 26 (4) de la loi GIPC n° 865, des mesures d'incitation spécifiques peuvent être négociées en sus des incitations et les avantages offerts par les diverses législations, par exemple les législations douanières et fiscales.

Quelques garanties pour les entreprises

- Apporter des fonds librement convertible par l'intermédiaire des banques de courtage agréées
- Rapatriement des dividendes et des bénéfices après impôt
- Paiements relatifs au service des prêts étrangers
- Frais de transfert de technologie
- Remise du produit de la vente ou de la liquidation de l'investissement
- Garantie contre l'expropriation

Références: ➤ Déclaration budgétaire et politique économique du ministère des Finances pour
 ➤ Service statistique du Ghana
 ➤ Banque du Ghana



Investir au Ghana

Possibilités illimitées dans un économie
avancer et dynamiser régulièrement



Ghana
Pret à partir



PSC Building, Ministries,
Accra, Ghana
P.O.Box M193 Ministries,
Accra, Ghana
T:+233 302 665 125-9
F:+233 302 663801

f @ghanagipc
 t @gipcghana

www.gipcghana.com



FAIRE DES
AFFAIRES
AU

Ghana

Possibilités
illimitées

Ghana

EN UN COUP D'OEIL



Le Pays	Republic of Ghana
Capitale	Accra
Langue officielle	English
Devise	Ghana Cedi (GH¢)
PIB nominal	GHC 241,718.0 million (June. 2018)
Taux de croissance du PIB	6,8% (1er trimestre 2018)
Inflation	9,6% (juillet. 2018)
Taux de change	US \$ 1,00 à GhC 4,69 (juillet 2018)
Salaire minimum	GhC 10,65 (juillet 2018)
Taux préférentiel	17% (janvier 2018)
IDE	US\$ 4,91 milliards de dollars (fin d'année 2017)
Population	28.570.523 (mai 2017)
Taux de croissance de la population	2,5%
Superficie	238 533 km2 (92 098 m2)
Climat	Tropical, général (21-30) ■ C
Type de gouvernement	Démocratie constitutionnelle
Exécutif	Président du Cabinet
Corps législatif	Unicameral, Assemblée Nationale



POURQUOI LE Ghana?

- Un environnement politique stable dans la sous-région ouest-africaine, avec des institutions et systèmes démocratiques pour assurer la bonne gouvernance dans le pays.
- Main-d'œuvre abondante, adaptable et facilement formable
- Un taux de salaire minimum quotidien compétitif de GH¢9,68.
- 100% de la propriété étrangère des sociétés.
- Accès en franchise de droits des exportations classées vers les États-Unis (AGOA) et les marchés de l'Union européenne (Sous EPA).
- Excellentes liaisons maritimes et aériennes avec l'Europe et les États-Unis.
- L'emplacement stratégique et central de l'Afrique de l'Ouest donne accès au marché de la CEDEAO avec une population d'environ 350 millions de personnes (CEDEAO)

- Amélioration des infrastructures, à savoir réseau routier interne, approvisionnement en électricité et en eau, communication interne et externe ainsi que des installations maritimes et aéroportuaires.
- Une base industrielle existante dans des domaines tels que l'électronique, l'alimentation, les plastiques, les vêtements et les textiles, les bijoux et les installations de transformation du bois.
- Une bourse établie et un écosystème solide de banques et de services financiers non bancaires institutions.
- Un secteur privé dynamique prêt à collaborer avec des partenaires étrangers.
- Une participation engagée et progressive du gouvernement et du secteur privé.
- Un haut degré de sécurité personnelle.
- Un peuple vraiment accueillant.



Classements INTERNATIONAUX

INDEX/REPORT	RANK
Facilité de faire des affaires en 2018(Banque Mondiale)	1er en Afrique de l'Ouest, 11e en Afrique au sud du Sahara
Rapport annuel - World Investment Report (WIR) 2018	2e bénéficiaire le plus élevé d'IED en Afrique de l'ouest en 2017
Indice de démocratie 2017 (EIU)	2e en Afrique de l'Ouest 5e en Afrique
Fonds Monétaire International Perspectives économique Mondiale (Avril 2018 prévues par PIB)	3e en W / Afrique 4e en Afrique subsaharienne
Technologie de l'Information au niveau mondial 2016 Forum Economique mondial	2e en Afrique de l'Ouest
Indice de compétitivité mondiale 2017-2018	2e en Afrique de l'Ouest 10e en Afrique subsaharienne
Indice MO Ibrahim de la gouvernance en Afrique (IIAG) 2017)	8e sur 54 pays d'Afrique en général, 5e sur 54 pays en termes de participation et le respect des droits de l'homme 6e sur 54 pays pour la sécurité et l'Etat de droit, 12e sur 54 pays pour le développement humain.
Recherche sur le marché mondial du RMB2017/2018	1e en Afrique de l'Ouest 5e meilleur endroit pour investir en Afrique
Indice d'attractivité en Afrique (AAI 2017 par EY)	No.1 L'économie la plus résiliente en Afrique de l'Ouest. 4e en Afrique

MISE EN Place

Le Ghana Investment Promotion Centre est une agence gouvernementale mandatée par la loi GIPC 2013 [Loi 865] pour encourager, promouvoir et faciliter les investissements dans tous les secteurs de l'économie du Ghana.

PROCÉDURE

Étape 1 **Inscription à la Direction générale de l'enregistrement des entreprises**
Incorporer une entreprise à la Direction générale de l'enregistrement des entreprises et obtenir ce qui suit :

- Certificat de constitution et son numéro d'identification fiscale.
- Règlement d'entreprise
- Certificat pour commencer des affaires



Étape 2 **Apport en capitaux minimums**

Les investisseurs étrangers sont tenus de se conformer à la loi GIPC 2013 (loi 865) concernant les exigences du minimum de fonds propres soit en espèces, soit en biens d'équipement pertinents pour l'investissement, ou la combinaison des deux en termes de participation au capital comme suit :

CAPITAUX PROPRES -USD \$ 200 000 pour une coentreprise avec un partenaire ghanéen avec une participation au moins de 10%
-USD \$ 500 000 pour une participation étrangère à 100%
-US \$ 1.000.000 pour les activités commerciales avec un minimum de 20 Ghanéens qualifiés employés par une telle entreprise.

* Il n'y a pas d'exigence minimale de fonds propres pour les étrangers intéressés par les secteurs suivants: fabrication, commerce d'exportation et investissement de portefeuille.

i. Compte bancaire : ouvrez 2 comptes d'entreprise (étrangers et locaux) avec une banque locale de votre choix.

ii. Par virement bancaire – Effectuer un virement bancaire de l'exigence minimale de participation étrangère qui sera convertis en monnaie locale (Ghana Cedis). Cette transaction doit être confirmée à la Banque du Ghana et par une banque locale étant son dépositaire agréée. La Banque du Ghana confirme à son tour cette transaction à GIPC à des fins de l'enregistrement de la société.

iii. Capitaux propres en nature (Biens d'équipement) – En cas de fonds propres sous forme de produits importés, machines, équipements et biens, tous les documents couvrant ces importations doivent être au nom de la société incorporée et attestée par les éléments sous mentionnés, qui doivent être soumis à GIPC à des fins d'enregistrement :

- Connaissance / lettre de transport aérien (originaux)
- Certificat d'inspection à la Destination (Ghana)
- Déclaration en douane personnalisé (document original)
- Formulaire de déclaration d'importation (IDF)
- Factures certifiées / définitifs
- Preuve de capitalisation - formulaire 6 de la Direction générale de l'enregistrement des entreprises



Étape 3 **Inscription avec GIPC**

Par la suite, l'investisseur s'inscrit auprès du GIPC (après avoir payé les frais correspondants) pour compléter la démarche d'inscription. Cette procédure dure cinq (5) jours ouvrables à condition que les formulaires d'inscription et tous les documents justificatifs soient en règle.

***Exigence de renouvellement :** l'article 24 (3) de la loi de 2013 sur le GIPC (loi 865) autorise le renouvellement l'inscription avec le Centre tous les deux (2) ans.

Les entreprises ghanéennes à part entière sont également encouragées à s'inscrire auprès de GIPC pour bénéficier des incitations prévues par la loi de 2013 sur le GIPC (loi n ° 865).

Étape 4 **Inscription auprès de Ghana Revenue Authority (GRA)**

Toutes les entreprises doivent s'inscrire directement auprès de l'administration fiscale du Ghana aux fins de l'impôt obligatoire, par exemple taxes, rabais et exemptions.

Étape 5 **Certificat d'évaluation d'impact environnemental**

Les entreprises concernées doivent s'inscrire et obtenir un permis environnemental auprès de l'Agence de protection de l'environnement (EPA).

* **Veillez noter :**
L'inscription auprès d'autres agences concernées - les entreprises doivent se conformer aux exigences réglementaires dans leurs différents secteurs d'exploitation.

